



35^{ème} RALLYE REGIONAL DU BOCAGE 3 & 4 Septembre 2016 REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : des réception du visa.

Ouverture des engagements : des parutions du présent règlement.

Clôture des engagements : Lundi 22 août 2016 minuit (cachet de la poste faisant foi).

Parution du road-book : 27/08/2016 à 8 h 00 tabac presse 70 rue Saint Pierre et Miquelon Tessy sur Vire.

Dates et heures des reconnaissances : 27/08/2016 de 9 h 00 à 18 h 00.

. : 03/09/2016 de 8 h 30 à 15 h 30.

Vérifications des documents et des voitures le 03/09/2016 de 9 h 00 à 16 h 00 (Art 1.3P).

Heure de mise en place du parc de départ : 03/09/2016 à partir de 9 h 15 Parking derrière la mairie.

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : 03/09/2016 à 15 h 00 mairie de Tessy sur Vire.

Tableau d'affichage de l'épreuve : Parc de départ place de la mairie

Publication des équipages admis au départ : le 03/09/2016 à 16 h 45

Publication des heures et ordres de départ 1^{ère} Etape : 03/09/2016 à 16 h 45

Départ de la 1^{ère} Etape : 03/09/2016 à 17 h 30 place de la mairie

Arrivée de la 1^{ère} Etape : 03/09/2016 à 18 h 58 parking derrière la mairie

Publication des résultats de la 1^{ère} Etape : 03/09/2016 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent

Publication des heures et ordres de départ 2^{ème} Etape : 03/09 /2016 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Départ de la 2^{ème} Etape : 04/09/2016 à 8 h 30 place de la mairie.

Arrivée de la 2^{ème} Etape : 04/09/2016 à 16 h 13 parking derrière la mairie.

Publication des résultats de la 2^{ème} Etape : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Remise des prix : 04/09/2016 salle des fêtes de Tessy sur Vire.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du BOCAGE organise le 35^{ème} Rallye Régional du Bocage les 3 et 4 septembre 2016 .en qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a été enregistré par le comité Régional de Sport Automobile de Normandie sous le numéro **34-161** en date du **24 juin 2016** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **R 700** en date du **11 juillet 2016**.

Comité d'Organisation

Président : **Mr Philippe LEREDDE.**

Membres: **Mr Michel TOUPET, Mr Didier POTET, Mr Marc AUBERT, Mr Yves RABEC.**

Secrétariat du Rallye, Adresse : **Asa du Bocage 25 route de la Chapelle 50210 OUVILLE.**
Téléphone : 02.33.45.73.13. ou 06.61.59.70.98 E-mail toupetmi@wanadoo.fr [http:// asa-bocage.com](http://asa-bocage.com).

Permanence du Rallye : Mairie Tessy sur Vire.
Lieu, date, horaire : Les 3 et 4 Septembre 2016 de 8 h 00 à 21 h 00.

Organisateur technique

Nom : **Mr TOUPET Michel**
Adresse : **25 route de la Chapelle 50210 OUVILLE.**

1.1P. OFFICIELS

Président du collège des commissaires Sportifs :	FAULIN-LECAT Christine	licence : 1318 / 126053
Commissaire Sportif :	MARIE Alain	Licence : 1318 / 5846
	LE MASLE Danielle	Licence : 1314 / 1087
Directeur de Course :	MARIE Franck	Licence : 1318 / 5847
Directeur de Course Adjoint :	FAULIN Jean Yves	Licence : 1318 / 11116
	LE GALL Jacques	Licence : 1318 / 9383
Directeur de course ES : 1 / 2 / 4 / 6	JOSSE Jean Denis	Licence 1315 / 34725
	DENIS Didier	Licence : 1318 / 16236
Directeur de course ES : 3 / 5 / 7	HELYE Francis	Licence 1305 / 1752
	QUETRON Gérard	Licence : 1303 / 19430
Responsable de la mise en place :	LEREDDE Philippe	Licence : 1314 / 13064
Médecin Chef :	Dr DE LIMA MARTINS Vitor	Licence :1314 /158389
	Dr ZARB Michel	
Commissaires Technique responsable :	FOURREE Jean Pierre	Licence 1318 / 2364.
Commissaire Technique :	OLLIVIER Claude	Licence 1303 / 16353
	GUILLEUX Patrick	Licence 1314 / 55340

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS.

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 35^{ème} Rallye Régional du Bocage doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Lundi 22 / 08 / 2016 minuit.

ASA DU BOCAGE

Mr Michel TOUPET

25 route de la Chapelle

50210 OUVILLE

Tél 02 33 45 73 13 ou 06 61 59 70 98

E-mail : toupetmi@wanadoo.fr <http://asa-bocage>

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 300 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 600 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Une retenue de 40% sur l'engagement sera appliquée pour tout désistement non justifié après le 29 août 2016.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.
L'assistance sera autorisée : Route de SAINT LO.
Extincteur, bâche obligatoire pour l'assistance.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces.

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 35^{ème} Rallye Régional du Bocage représente un parcours de 94,800 kms.
Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.
Il comporte 3 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 kms.
Les épreuves spéciales sont : ES 1 d'une longueur de 3,400 kms.
ES 2-4-6 d'une longueur de 5,800 kms.
ES 3-5-7 d'une longueur de 6,400 kms.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe " itinéraire ".
Pour la deuxième étape, les concurrents partiront dans l'ordre du classement de l'ES1.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le : Samedi 27 / 08 / 2016 de 9 h 00 à 18 h 00.
Samedi 3 / 09 / 2016 de 8 h 30 à 15 h 30.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble orange.
- Chef de poste : chasuble + badge.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en Chèque :

	Classement général	Classement féminin	Classes	
1er	400€	300€	300€	de 1 à 5 partants
2ème	300€		200€	De 6 à 10 partants
3ème	250€		150€	De 11 à 14 partants
4ème	150€		100€	+ 15 partants
<i>Dans les classes ou il n'y a que trois partants, le prix de 1^{er} de classe sera diminué de 50%</i>				

Classement par classe :

Les classes A8 – FA8 sont confondues

Les classes A6 – A6K – FA6K – FA6 sont confondues

Les classes R1A et R1B sont confondues (classe R1)

Les classes R3C – R 3D – R3T sont confondues (classe R3)

les classes A7K - FA7K – FA7 – A7 sont confondues

les classes FA5K – FA5 – A5K – A5 sont confondues

les classes R2A – R2B sont confondues (classes R2)

Coupes de scratch et de groupe cumulables

Coupes de groupe et de classe non cumulable

Une coupe sera remise : aux trois premiers du classement général.

: aux premiers de groupe et de classe.

Une coupe sera remise à deux commissaire dans chaque ES.

La remise des prix se déroulera le dimanche 4 septembre 2016 vers 19 h 00 à la salle des fêtes de TESSY sur VIRE.

Les prix et coupes, ne seront remis qu'aux équipages présents.